

CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2020

| | |
|---------------------------------|--|
| Présents | DALLET Jacky, CHACUN Loïc, GUERY Francis, SOULARD Catherine, BRETAUD Michel, ROCHEREAU Chantal, MICHENAUD Bénédicte, FONTENY Jean-Yves, COLONNIER Richard, BULTEAU Catherine, VINET Laurent, FONTENY Natacha, VRIGNAUD Catherine, CARTEAU Anthony, Laure BELZ Arrivée de : Mélina GILBERT – 19H15, Véronique BRETIN et Francky CHAPLEAU – 19H20, Wilfried DAHERON – 19H50 |
| Absent | Néant |
| Secrétaire de séance | Bénédicte MICHENAUD |
| Date de convocation | 4 mars 2020 |
| Compte rendu du 10 février 2020 | Approuvé à l'unanimité |

Finances - Administration Générale - Personnel

12-13-14-15/2020 - Comptes administratifs & comptes de gestion 2019 /détermination des résultats :

| CA & COMPTES DE GESTION 2019 | LES COCCINELLES | COMMUNE |
|---------------------------------------|-----------------|----------------|
| Fonctionnement – Dépenses | 242 216.02 € | 986 337.20 € |
| Fonctionnement - Recettes | 223 930.06 € | 1 149 258.84 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | - 18 285.96 € | + 162 921.64 € |
| Résultat N-1 (Excédent reporté – 002) | + 202 351.46 € | + 291 766.36 € |
| RESULTAT CUMULE | + 184 065.50 € | + 454 688.00 € |
| Investissement – Dépenses | 142 196.73 € | 1 024 446.19 € |
| Investissement - Recettes | 112 542.11 € | 1 231 445.05 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | - 29 654.62 € | + 206 998.86 € |
| Résultat N-1 (Déficit ou excédent) | - 112 542.11 € | - 310 175.40 € |
| RESULTAT CUMULE | - 142 196.73 € | - 103 176.54 € |
| Reste à réaliser Dépenses | | 57 720.00 € |
| Reste à réaliser Recettes | | 62 438.00 € |
| RESULTAT AVEC RESTES A REALISER | | - 98 458.54 € |

Le Conseil approuve les comptes de gestion de l'année 2019 qui sont en concordance avec les comptes administratifs.

19H15 mn : Arrivée de Mélina GILBERT

Mr Jacky DALLET sort de la salle pour le vote des comptes administratifs. Le Conseil élit Monsieur Michel BRETAUD pour assurer la présidence et approuve les comptes administratifs pour l'année 2019. Mr Jacky DALLET réintègre la salle après ce sujet.

Le Conseil approuve les affectations de résultats des différents budgets mentionnés ci-dessous :

| Montant du résultat à affecter | 184 065.50 € | 454 688.00 € |
|---|--------------|--------------|
| Couverture du déficit d'investissement (compte 1068) | | 98 458.54 € |
| Report en section de fonctionnement 2019 (compte 002) | 184 065.50 € | 356 229.46 € |

19H20 mn : Arrivée de Véronique BRETIN et de Francky CHAPLEAU

Le Conseil prend connaissance de la rétrospective budgétaire 2014-2019 :

+ 1.87% l'an pour les dépenses de fonctionnement : Progression des charges générales liée au marché de fourniture de repas pour le restaurant scolaire, stabilisation des charges de personnel et de gestion courante et diminution des charges financières.

+ 4.51% l'an pour les recettes de fonctionnement : Progression des produits et services (facturation des familles repas restaurant scolaire) et de la fiscalité (création de lotissements = nouvelles constructions = dynamique des bases), une stabilité des autres recettes.

Une capacité d'autofinancement qui progresse de 113 000 € en valeur (145 K€ en 2014 à 258K€ en 2019).

Une capacité dynamique qui diminue de 1.26 année (2.24 en 2019 contre 3.5 en 2014).

Un programme de 3 959 000 € de travaux financé par des subventions pour 40%, par de l'autofinancement pour 35%, par des ressources propres d'investissement pour 13% et par de l'emprunt pour 12%, laissant un fonds de roulement de clôture fin 2019 à un bon niveau (341 K€).

19H50 mn : Arrivée de Wilfried DAHERON

16-17-18/2020 - **Budgets primitifs 2020 / Vote des subventions / Fiscalité des ménages** : Le Conseil arrête le budget primitif du lotissement des Coccinelles comme suit :

| LOTISSEMENT DES COCCINELLES | TOTAL SECTION |
|---------------------------------------|---------------|
| Dépenses & recettes de fonctionnement | 296 919.50 € |
| Dépenses & recettes d'investissement | 142 196.73 € |

Le Conseil :

- prend connaissance du projet de budget élaboré par la commission finances pour la Commune qui s'élève, en fiscalité stable à 1 579 379.46 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 1 261 938 € en dépenses et recettes d'investissement.

- prend connaissance des propositions des subventions 2020 des commissions « sports-loisirs-culture » et « action sociale » et approuve ces dernières.

- décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter la fiscalité en maintenant les taux à 22.92% pour la taxe d'habitation, 24.75% pour la taxe foncière et de 53.57% pour le foncier non bâti.

- approuve de ce fait le budget primitif 2020 pour la Commune comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|----------------|--|----------------|
| DEPENSES | 1 579 379.46 € | RECETTES | 1 579 379.46 € |
| Charges à caractère général | 318 700.00 € | Atténuation de charges | 17 400.00 € |
| Charges de personnel | 271 000.00 € | Produits des services | 117 700.00 € |
| Atténuation de produits | 17 000.00 € | Impôts et taxes | 642 750.00 € |
| Autres charges de gestion | 279 000.00 € | Dotations, subventions, participations | 403 800.00 € |
| Charges financières | 21 000.00 € | Autres produits gestion | 31 000.00 € |
| Dépenses imprévues | 20 000.00 € | Travaux en régie | 10 500.00 € |
| Autofinancement et virement | 652 679.46 € | Excédent de fonctionnement reporté | 356 229.46 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | 1 261 938.00 € | RECETTES | 1 261 938.00 € |
| Capital emprunts & cautions | 89 000.00 € | Dotations, fonds divers et réserves | 262 058.54 € |
| Dépenses d'équipement | 990 830.00 € | Subventions | 341 500.00 € |
| Dépenses imprévues | 68 431.46 € | Cautions | 1 500.00 € |
| Travaux en régie | 10 500.00 € | Cessions immobilières | 4 200.00 € |
| Déficit d'investissement reporté | 103 176.54 € | Autofinancement et virement | 652 679.46 € |

Liste des marchés publics de l'année 2019 :

| MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES | | | |
|------------------------------------|--|---|-------|
| Seuil | Objet du marché | Attributaires | Dép |
| - 25000 € HT | Contrats d'assurances pour la période de 2020 à 2024 | SMACL / GROUPAMA | 79 |
| 25 000 € à 89 999.99 € HT | Géo référencement du réseau d'eaux pluviales | IRH Ingénieur Conseil | 92 |
| | MO aménagement local de service | DGA / ESTB / AXENERGIE | 85 |
| | Tondeuse autoportée et reprise de l'ancienne | MOD 85 | 85 |
| | MO rénovation partielle église | A.BIS / BOUISSET / MAURET / ECB / SERBA | 85/44 |

19-2020 - Acquisition parcelles YE 34, 35 & 36 – la Brossière : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision prise en séance de février de contacter Monsieur Samuel TRAINÉAU, propriétaire des parcelles YE 34, 35 et 86 en vente à la Brossière ; les services techniques n'ayant pas de capacité de stockage extérieur pour déposer leurs matériaux.

Il rappelle que ce terrain clôturé, en vente à 13 000 € pour 2131 m², correspond en tout point à nos besoins pour y faire un dépôt (mur, merlon de terre, portail, empierré sur 1 m).

Le conseil donne son accord pour cette acquisition.

Voirie – Assainissement – Agriculture

20/21-2020 - Cession domaine public à la Milonnière/ Enquête publique : Monsieur Eric MORAND souhaite acquérir une partie du domaine public à la Milonnière : Une bande de 3 ou 4 m (environ 50 m²) jouxtant le muret délimitant sa parcelle cadastrée AB 188 et un triangle (environ 43 m²) jouxtant sa maison cadastrée AB 188 et son terrain attenant.

Après consultation des concessionnaires de réseaux, seul le triangle peut faire l'objet d'une procédure d'enquête publique nécessaire à tout déclassement de voie, la bande étant impactée par un réseau électrique souterrain.

Le Conseil :

- fixe le prix forfaitaire du triangle considéré à 500 €,
- sous réserve de l'accord définitif de Monsieur MORAND sur la prise en charge du prix de cession et de l'ensemble des frais occasionnés par l'enquête (publicité, géomètre, rémunération commissaire enquêteur, notaire...) décide de mettre en œuvre la procédure d'enquête publique préalable à la cession de la partie de voie communale de la Milonnaire.

Patrimoine – Urbanisme – Environnement

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

22-2020 - Lotissement des Coccinelles (avenant 1 convention éclairage public) : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que ce dernier a approuvé par délibération n° 36-2019, deux conventions relatives à l'éclairage public des tranches 1 et 2 du lotissement des Coccinelles. Il présente au Conseil l'avenant n°1 d'un montant de 2 155 € (ajout de 3 protections mécaniques autour des lampadaires, modification de la hauteur des mâts de 4 m à 4.50 m pour rendre plus performante la détection des véhicules, modification de l'implantation de points lumineux du cheminement doux et modification de la section de câblage d'éclairage public (16² en 10²).

Le Conseil approuve ledit avenant.

23-2020 – Vente matériel : Le Conseil fixe le prix de vente de l'ancienne gazinière du Logis à 50 €.

Mutualisation informatique/téléphone : Le Conseil prend acte, dans le cadre de la mutualisation et de la sécurisation des données, en lien avec la Communauté de Communes, du changement de l'informatique et de la téléphonie de la mairie.

| Poste | Montant TTC |
|---|-------------|
| Matériel informatique (3 postes, 1 portable, onduleur, switch, 2 bornes wifi et 6 écrans) | 4 926.60 € |
| Licence informatique (Windows 2019, office 2019, antivirus) | 5 983.80 € |
| Téléphonie (3 postes sans fil + 1 standard, licences et mise en service) | 2 668.20 € |

Travaux Enedis la Brossière : Renforcement du réseau d'électricité en souterrain pour l'alimentation de 9 logements.

Effacement des réseaux au Coudray : Devant la difficulté d'enfouir sous accotement côté village le long de la RD (présence de nombreux réseaux) une étude va être réalisée pour passer de l'autre côté de la voie. Affaire à suivre

Sports – Loisirs – Culture – Communication

Réunion CMJ : 11 mars 2020 – 18H30

Action Sociale

24-2020 - OGEC (subvention piscine) : Suite à la demande de l'OGEC de participer au financement de l'activité piscine pour les 151 élèves des classes élémentaires, le Conseil, sur proposition de la Commission à sa majorité, par un vote donnant le résultat suivant (19 votants dont pour : 14, contre : 2, abstention : 3, décide d'accorder un montant de 8 € par enfant x 151 élèves = 1 208 €.

25-2020 – Les P'tits Loups (subvention périscolaire année 2020) : Le Conseil prend connaissance du budget prévisionnel 2020, la participation communale pour le périscolaire se calculant (D83-2016) sur les chiffres de fréquentation 2019 (0.40 € la ½ heure, 2.50 € la ½ journée et 5 € la journée ce qui représente la somme de 24 707.60 €.

Compte-tenu du déficit et qu'aucune augmentation n'ait été apportée à la participation communale depuis 2016, la Commission propose au Conseil de porter la ½ heure à 0.45 €, la ½ journée à 3 € et la journée à 6 € ce qui représenterait une participation communale 2020 de 27 623.55 €.

Le Conseil municipal, approuve les modifications de participation communale proposées par la Commission, 70 % de ladite somme étant versée après le vote du budget primitif 2020 et le solde au vu du compte de résultat.

Enquête de satisfaction restaurant scolaire (restitution) : Sur 142 famille concernées, 61 réponses dont 82% du primaire :

| | |
|--|---------------------------------------|
| Le temps du repas est-il suffisant ? | Satisfaits à très-satisfaits pour 80% |
| Visibilité de l'affichage des menus | Bien à très-bien pour 71% |
| Attachez-vous de l'importance aux produits locaux et bio ? | Oui pour 85% |

| | |
|---|---------------------------|
| La variété des menus | Bien à très-bien pour 81% |
| La qualité des menus | Bien à très-bien pour 85% |
| La quantité des plats | Bien à très-bien pour 83% |
| Votre enfant apprécie t'il le moment du repas | Oui pour 89% |
| Le prix | Adapté pour 84% |
| Souhaitez-vous venir manger à la cantine en tant que « parent testeur » | Oui pour 237% |

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales : Finances (Jacky DALLET) : Présentation des grandes lignes du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020.

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance.

15 mars 2020 : Elections municipales (voir planning)

Monsieur le Maire rappelle que ce mandat a vu :

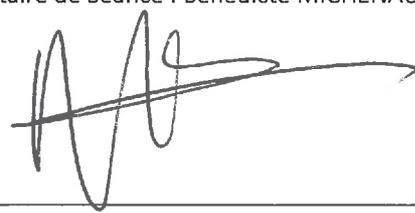
- pour les bâtiments, l'agrandissement de la mairie, la construction de vestiaires de foot, l'agrandissement du périscolaire et la rénovation du restaurant scolaire, la création du café, la rénovation d'une bonne partie du parc de logements, la rénovation de la salle du logis et le changement du mode de chauffage de la salle des mésanges.
- pour l'assainissement, la mise en séparatif de la rue François Cougnon, la construction de la STEP et du réseau du village de la Brossière et la mise en séparatif du réseau du bourg.
- pour la voirie, l'aménagement du parking de l'école, la sécurisation de la traversée du village du Coin et du carrefour de Villeneuve, le maintien d'un programme d'investissement en voirie chaque année et l'aménagement du centre bourg.
- pour l'urbanisme, la création de lotissements (Guérinet 2 et Coccinelles) = nouvelles constructions = augmentation des bases fiscales.

La pérennisation du FPIC et des fonds de concours et la décision du conseil de suivre les prescriptions du Cabinet JMS Consultants (maîtrise des dépenses de fonctionnement, progression des impôts) ont permis une amélioration nette de la capacité d'autofinancement.

Il remercie l'ensemble des membres du Conseil pour son engagement et la qualité de travail tout au long de ce mandat.

Levée de la séance : 21H45 mn

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 10 mars 2020

| | |
|--|---|
| <p>Le Maire : J.DALLET</p>   | <p>La Secrétaire de Séance : Bénédicte MICHENAUD</p>  |
|--|---|